



Action nationale de la Marche mondiale des femmes le 4 mars 2017, place de la Monnaie Bruxelles

« Les femmes serrent la ceinture au gouvernement ! »

Journée Internationale des Droits des femmes REVENDEICATIONS

La Marche Mondiale des femmes est un mouvement international féministe, démocratique, autonome, transparent et créatif. Il regroupe plus de 5000 réseaux, organisations et militants-es de 164 pays et régions qui ont un but commun : marcher tant que les femmes ne seront pas libres. L'ensemble de ces revendications est le résultat d'une collaboration active entre toutes les organisations et militantes de la Marche Mondiale de Belgique.

Les revendications de la Marche Mondiale des Femmes 2017 sont axées autour de deux thématiques qui doivent trouver une réponse aussi bien au niveau mondial que local : la première concerne **les biens collectifs, les services publics, la protection sociale et l'autonomie** économique des femmes, et la seconde est la lutte contre les violences faites aux femmes, la paix et la démilitarisation.

L'action de la MMF-Belgique de 2017 dénonce les effets des politiques prises par ce gouvernement car ...

Elles constituent un acte de violence économique faite aux femmes.

La politique d'austérité menée en Belgique fait peser un lourd fardeau sur les femmes, les forçant à accepter majoritairement des contrats à temps partiels, avec une protection sociale diminuée et un calcul de pension qui leur est de plus en plus défavorable, les renvoyant à plus de tâches non rémunérées pour combler le manque d'infrastructures accessibles d'aides aux personnes et aux familles. C'est l'effet boule de neige.

L'économie d'austérité s'appuie sur le travail des femmes, celui gratuit ou mal payé, celui pénible et stressant, effectué dans de mauvaises conditions. Celui qu'elles feront par dévouement, pour leur famille, pour aider leurs proches, tout en payant la facture pour leurs vieux jours, une pension complète et convenable se réduisant à un rêve inaccessible.

Elles ont un effet négatif disproportionné sur le travail des femmes.

En ligne de mire, le travail flexible et à temps partiel, les emplois précaires et peu reconnus, majoritairement occupé par les femmes et favorisé par la politique d'austérité.

Si les femmes occupent 83% des postes offerts uniquement à temps partiels, ce n'est ce n'est que très rarement un choix volontaire (seulement 8% des cas), mais bien à cause d'un manque de

services de garderie ou d'aides familiales. Par tradition, les femmes ont encore souvent la charge de la famille et les travaux domestiques sur leurs épaules. Leur disponibilité en temps en est réduite, déterminée par toutes ces obligations qui l'enferment dans des plages horaires et mobiles précises, au détriment d'un emploi à horaire plein, de son autonomie économique et de son droit au temps libre.

Or, l'allocation de garantie de revenu concernant le temps partiel est déjà diminuée et sera réduite de moitié à partir de 2018. Les femmes vont y perdre beaucoup, alors que dans le même temps, l'annualisation du temps de travail va **encourager la flexibilité horaire, les emplois précaires et la politique facilitant le temps partiel.** A nouveau, ce sont les femmes qui ont bien souvent des emplois moins stables, moins glorifiés et plus informels que les hommes, qui occupent les postes dans les secteurs professionnels précaires et à petits salaires, où elles représentent 79% des emplois dans le monde, comme par exemple les titres-services (90%). Alors que la définition de la pénibilité des métiers ne prend pas assez en compte tous ces métiers majoritairement féminins, porteurs de stress et de l'obligation de flexibilité, les privant des avantages accordés en reconnaissance de la dureté d'un emploi.

Quant aux jeunes femmes, leurs premiers engagements risquent de s'avérer de plus en plus compliqués. Afin de « responsabiliser l'employeur », le gouvernement préconise de lui faire porter 10% de l'indemnité mutuelle en cas d'écartement des salariées enceintes. De quoi motiver les patrons à éviter d'engager des femmes en âge d'avoir des enfants, peu importe d'ailleurs qu'elles en souhaitent ou pas, le risque étant là. Sans compter que les secteurs où les femmes sont bien représentées, comme celui de l'enfance ou des soins de santé, seront pénalisés, alors que ceux où les hommes sont majoritaires ne sentiront forcément rien passer.

Toute leur carrière, les femmes sont confrontées à ces violences économiques du seul fait qu'elles sont femmes, et la politique d'austérité renforce ce processus en diminuant la protection sociale des plus démunis, en favorisant la flexibilité et le temps partiel avec de moins en moins de compensations financières, en coupant dans les budgets des services publics, tous domaines où les femmes sont majoritaires. En même temps, les coupes budgétaires empêchent le développement des structures nécessaires pour libérer du temps aux femmes, comme l'accueil de la petite enfance ou les services aux personnes malades, handicapées, les aides familiales, etc., toutes tâches que les femmes assumeront dès lors gratuitement et sans reconnaissance, les plaçant dans l'incapacité d'une réelle autonomie économique et leur faisant porter le remboursement d'une dette qui cependant, n'est pas due à des dépenses trop lourdes, mais à un manque de rentrées financières de l'Etat.

Elles creusent l'écart entre les pensions des femmes et des hommes.

Le fossé économique creusé par la politique d'austérité entre les femmes et les hommes va au-delà de la durée de la carrière pour se prolonger jusque dans les pensions. En Belgique, l'écart des pensions entre les femmes et les hommes s'élève en moyenne à 23%. Les données relatives aux personnes montrent que 50% des femmes vivent avec une pension inférieure à 1000 euros, nettement plus basse que celle des hommes. Ce pourcentage de petites pensions chez les femmes risque bien d'augmenter encore, et l'inégalité de s'approfondir suite aux mesures qui entreront en vigueur pour 2025. Le gouvernement prévoit de ne plus tenir compte des périodes dites « assimilées » dans le calcul de la pension. Ces périodes, faites des temps de maladie, chômage, crédit-temps, prépension, constituent 53% de la carrière d'une ouvrière ! Sans

compter que si le gouvernement détricote les pensions légales en supprimant la cotisation de solidarité sur les pensions les plus hautes, en même temps, il renforce les pensions complémentaires. Or ces pensions complémentaires sont particulièrement inégalitaires puisque l'écart entre hommes et femmes y est de 39% ! On se demande comment les femmes, nombreuses dans les emplois les plus précaires, vont pouvoir se constituer des droits...

Ne prenant plus en compte les périodes assimilées, le calcul de la pension se fera par contre sur une durée de carrière plus longue... En augmentant l'âge de la retraite de 62 à 66 ans, pour arriver à 67 ans en 2030, on allonge d'autant les durées de cotisation nécessaires pour toucher une pension complète. **Avec le temps partiel, les contrats flexibles, la charge du travail domestique, la pénibilité non-reconnue, le manque d'infrastructures publiques adéquates, atteindre une carrière complète relève désormais de l'utopie pour les femmes, qui devront travailler jusque 67 ans faute de carrière suffisante pour prendre leur pension.**

Elles entraînent plus de charges, moins de moyens et ... des soins de santé plus chers.

Atteintes gravement dans leur autonomie économique par la politique actuelle de nos gouvernements, les femmes vont également être les premières de ligne à payer plus pour leur santé et celle de leur famille.

En 2015, le budget des soins de santé en Belgique a été diminué de 1,5 milliard après la mise en place des politiques d'austérité. Les soins de santé ont fourni 22% de l'effort total d'assainissement pour cette année. Pour continuer à respecter le pacte de stabilité économique, le gouvernement a exigé de l'assurance maladie une contribution de près du double (2,8 milliards) pour 2018 !

La précarité et la pauvreté sont des facteurs qui influencent fortement la santé. C'est simple, quand on a de l'argent, on mange mieux, on se soigne plus facilement, on ne reporte pas ses soins. Augmenter le coût des médicaments en charge du patient revient à pénaliser les plus démunis. Or, une famille monoparentale sur 3 vit sous le seuil de pauvreté et 83% d'entre elles ont à leur tête une femme. Le budget pour 2017 présente des coupes énormes dans le secteur de la santé, de l'ordre de 900 millions, notamment sur les prix des antibiotiques dits à court terme, et sur les infrastructures. Le ticket modérateur pour les visites chez les spécialistes, comme les gynécologues ou les ophtalmologistes, ont été augmentés de plus de 45%. Des centaines de milliers de personnes ont postposé leurs soins de santé. En fait en Wallonie en 2013, 24,9% des femmes et 44,3% des familles monoparentales ont reporté des visites médicales ou y ont renoncé alors qu'elles en avaient besoin. « Les femmes seront particulièrement concernées car ce sont elles qui, faute de moyens, s'auto médicalisent ».

On peut déjà s'attendre à une augmentation des maladies des femmes, à cause de la surcharge mentale et des responsabilités excessives.

Elles sont source de double discrimination pour les femmes migrantes.

Pour les femmes qui sont aussi migrantes, la situation est d'autant plus intenable qu'elles doivent faire face à une double discrimination : il faut d'abord pouvoir faire reconnaître leur diplôme et avoir accès à un logement, avant de pouvoir trouver un emploi dans des conditions

que nous venons de décrire. Les femmes migrantes sont nombreuses à devoir prendre un temps partiel, soit pour s'occuper de leurs enfants, n'ayant bien souvent pas de famille ni de réseau d'amis pour les aider, soit parce qu'elles n'ont pas d'autres possibilités. **Elles sont donc plus susceptibles d'effectuer ce temps partiel au noir, ce qui empêche la reconnaissance de leur travail ainsi que l'accès aux droits et cotisations que cela engendre.**

Revendications

I. Les biens collectifs, les services publics et l'autonomie économique de toutes les femmes : « l'autonomie financière et le temps de vivre! »

En effet, les femmes rencontrent au cours de leur vie professionnelle et personnelle une série d'obstacles se rapportant à leurs revenus, au système de sécurité sociale, de pension etc. Elles doivent être en capacité de pourvoir à leurs besoins de manière autonome. Or bien que les femmes représentent 51% de la population, elles occupent une position sociale particulièrement défavorisée dans la société.

« Le degré de dépendance financière des femmes diminue très significativement lorsqu'elles disposent d'une Formation supérieure. Plus de la moitié des femmes peu qualifiées se situent, personnellement, en dessous du seuil de pauvreté. Une femme sur cinq disposant d'une formation supérieure se situe cependant encore, malgré sa formation, en dessous du seuil de pauvreté »¹

En 2015, 53% des femmes qui travaillent dans le monde exercent un emploi jugé peu sûr et hors de toute réglementation². Parmi les facteurs qui renforcent la précarité des femmes, on trouve les questions de mobilité et d'horaires. Certaines femmes refusent du travail soit parce qu'elles ne savent pas se rendre à celui-ci, soit parce que les horaires sont incompatibles avec leurs obligations familiales. L'obtention des 42 ans de carrière complète pour pouvoir prendre sa retraite est nettement plus difficile pour les femmes, du fait des postes qu'elles occupent et des secteurs dans lesquels elles sont employées. En effet elles sont largement majoritaires parmi:

- Les secteurs professionnels précaires et à petits salaires (79%), comme les titres-services (90%)
- Les temps partiels (80% sont des femmes)
- Les allocataires d'insertion n'ayant pas travaillés suffisamment longtemps ou avec trop d'interruptions pour ouvrir le droit aux allocations de chômage (65%)
- Les chef-fe-s de famille monoparentale ayant un plus grand risque de pauvreté (85%)
- Les carrières incomplètes (75% des femmes atteignent une carrière de 35 ans tandis que la même proportion d'hommes cumule une carrière de 42 ans)
- Dans le cas des femmes migrantes, avec ou sans papiers elles sont orientées aux métiers majoritairement dans le secteur de soins (aide ménagères, aides-soignantes) ou au ménage.

¹ Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Statistiques

² Oxfam, *Even it up*,

- Les femmes doivent s'arracher des mécanismes discriminatoires stéréotypés, pour pouvoir profiter de la vie et avoir du temps libre au même titre que les hommes. Etant donné que le partage de tâches n'est pas fortement encouragé par le politique, et que la carence de services publics limite la socialisation de ces tâches, le travail reproductif non rémunéré (éducation des enfants, prise en charge des personnes dépendantes, tâches ménagères,...) repose toujours en grande partie sur les épaules des femmes.
- De ce fait, les inégalités entre les femmes et les hommes se consolident, voire se renforcent, notamment, par les mesures suivantes:
- L'AGR (Allocation de Garantie de Revenu) concernant le temps partiel involontaire est déjà diminué (après adaptation de nouveau à la situation familiale) et sera réduite de moitié à partir de 2018. L'activation est renforcée pour les contrats inférieurs à un mi-temps. Cela rejette la responsabilité sur les femmes alors que ce sont les employeurs qui imposent ces contrats à cause de leur besoin de flexibilité
- La flexibilité des heures supplémentaires, des horaires flottants, des emplois précaires sont encouragés par l'annualisation du temps de travail et par une politique facilitant le temps partiel
- Les nouvelles politiques concernant les pensions et les fins de carrières auront des conséquences néfastes sur les femmes :
- Le renforcement du lien avec le travail effectif sera défavorable aux femmes, qui voient leurs carrières plus souvent interrompues. Les périodes assimilées sont essentielles pour les femmes ;
- L'âge de la retraite anticipée est retardé à 63 ans, après une carrière de 42 ans. La carrière moyenne des femmes est 35 ans ;
- La définition de la pénibilité des métiers ne prend pas assez en compte les métiers dits féminins porteurs de flexibilité, de stress et pénibilité. Ces métiers, peu qualifiés et reconnus, sont majoritairement exercés par des femmes .
- Pour profiter de l'augmentation de 1% de la pension minimum, il faut avoir une carrière de 45 ans ; encore une fois cette mesure exclut de fait de nombreuses femmes.
- Le compte-carrière que le gouvernement a introduit ne fera qu'augmenter l'inégalité entre femmes et hommes, surtout quand les femmes vont interrompre leur carrière pour prendre soins des autres comme elles le font déjà aujourd'hui.

La « Marche Mondiale des Femmes – Belgique » réclame de la part des politiques, un changement de cap, à engager d'urgence, afin d'éviter les catastrophes sociales, concernant particulièrement les femmes.

Nous prôtons une économie durable où, partout, la vie humaine, le bien-être collectif, l'égalité effective des droits et le respect de l'écosystème priment sur les mécanismes du marché, du productivisme et de la recherche de profit au bénéfice d'une minorité.

- Une audit féministe des politiques d'austérité.

- Des emplois doivent être créés, en particulier dans les services publics car ceux-ci répondent à des besoins sociaux et environnementaux urgents.
- Dans le secteur privé, l'octroi de subsides aux entreprises doit être soumis à un contrôle pour vérifier leur affectation à la création d'emplois de qualité, garantissant des conditions de travail dignes et un salaire décent pour les femmes.

La Marche Mondiale des Femmes souhaite également dénoncer la **double discrimination** que subissent les **femmes migrantes/ femmes réfugiées** dans la société belge. Cette double discrimination en tant que femmes et migrantes de faire reconnaître leur diplôme, de trouver un emploi, un logement, et de visibiliser leur participation à la vie économique. Les femmes migrantes sont nombreuses à devoir prendre un temps partiel, soit pour s'occuper de leurs enfants, soit parce qu'elles n'ont pas d'autres possibilités. En conséquence, elles sont plus susceptibles d'effectuer ce temps partiel au noir, ce qui empêche la reconnaissance de leur travail ainsi que l'accès aux droits et cotisations que cela engendre.

- Dès lors, nous revendiquons une **meilleure intégration des femmes migrantes et la valorisation de leurs compétences** dans les politiques d'emploi garantissant le respect de leurs droits.
- Nous demandons également une **meilleure reconnaissance des diplômes** provenant des pays hors UE. Par exemple, si une femme étrangère a un diplôme d'infirmière mais que le nombre d'années ne correspond pas aux études d'infirmières belges, ce diplôme n'est pas reconnu, ce qui l'empêche d'exercer son métier à temps plein et dans de meilleures conditions qu'un simple temps partiel. Il en va de même pour les femmes qui parlent plusieurs langues et que l'on n'engage pas car elles n'ont pas le "bon" diplôme.

Oui aux **services publics de qualité** au bénéfice de toutes et de tous. La dynamique de privatisation et de marchandisation des services publics doit être endiguée et inversée. Nous voulons des investissements conséquents pour garantir des services publics forts, de qualité et accessibles (en particulier pour les personnes les plus précaires) qui permettent d'assurer entre autres:

- **Une place d'accueil pour chaque enfant**: en Belgique, le taux de 33% recommandé par l'Union Européenne est atteint presque partout, mais souvent sur base de services marchands (crèches privées). Ce taux n'est pas suffisant pour couvrir le besoin en milieux d'accueil de qualité et accessible. Ainsi à Bruxelles, les places d'accueil sont concentrées dans les zones les plus aisées, mais on en trouve peu dans les zones à faibles revenus, où il y a pourtant plus de demande.
- Des **lieux de vie adaptés** pour les personnes handicapées et/ou âgées, que ce soit à domicile, en institution ou dans des structures alternatives. A l'heure actuelle l'accès à des places d'accueil pour personnes âgées et handicapées reste un luxe que trop ne peuvent se permettre.
- Des **soins de santé** dans une approche globale tenant compte des spécificités des patients (sexe, âge, culture, ...).

- Des transports publics efficaces et efficients à travers un réseau étendu et du matériel adapté aux personnes à mobilité réduite et aux personnes se déplaçant avec des poussettes.

II. Lutte contre la violence faite aux femmes, pour la paix et la démilitarisation !

Inclure dans la prise en charge des victimes de violence **les femmes sans papiers**. En situation de grande précarité et légalement déprotégées, ces femmes n'ont aucun droit sauf l'aide médicale urgente, ce qui les fragilise encore plus.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les moyens financiers dans la lutte contre les violences de genre, nous demandons :

- Un **soutien financier accru et structurel** aux organisations de femmes luttant contre la violence intrafamiliale et aidant l'accueil aux femmes réfugiées et migrantes y compris à les cas particuliers des femmes et des mineurs non accompagnés après l'enregistrement dans le système d'accueil des demandeurs d'asile.
- Un budget suffisant et structurel pour financer des **activités spécifiques** et d'empowerment pour les femmes dans tous les lieux d'accueil en collaboration avec les organisations de droits de femmes.

Pour garantir l'efficacité de la politique de prévention prévue au sein du PAN (Plan d'Action National), il est essentiel de planifier un financement à long terme ainsi que des programmes substantiels impliquant les organisations de lutte pour les droits de femmes à tous niveaux. Par ailleurs, nous demandons :

- **des formations en genre** pour tous les professionnels impliqués dans l'accueil et la prise en charge des demandeur-euses d'asile et des réfugié-e-s en matière de violences faites aux femmes et aux filles.
- La **formation systématique du personnel scolaire** à l'approche de genre et sur les violences sexistes contre les femmes et les filles.
- L'intégration, au sein du cursus scolaire depuis la maternelle, de cours portant sur **l'égalité, le genre, l'éducation affective, sexuelle et relationnelle (EVRAS)**. Ainsi que l'évaluation des premiers résultats des expériences en cours.
- L'adoption de mesures prenant en compte la précarité **économique et le manque d'information de femmes en risque d'exclusion**, afin de prévenir leur exploitation, notamment la traite des êtres humains.

Concernant les services et la protection pour les victimes. Nous demandons :

- La reconnaissance d'un **droit autonome au séjour** avant 5 ans de résidence sur le territoire belge pour le conjoint rejoignant dans le cadre du regroupement familial afin de protéger les femmes victimes de violence qui portent plainte.
- Un **accès aux services et à des informations adaptées** en matière de contraception, ainsi qu'aux droits et services relatifs à la santé sexuelle et reproductive, pour les femmes de différents horizons.

- Le maintien d'un **espace non-mixte dans chaque structure d'accueil** de demandeurs d'asile, y compris dans le pré-accueil.
- L'évolution des centres d'accueil de femmes ayant subi des violences vers des unités résidentielles individuelles, afin de garantir le **droit à l'intimité et à la vie privée**. L'accompagnement des victimes de violences doit rester accessible pour les femmes qui le souhaitent après leur sortie du refuge.

Afin de garantir la **tolérance zéro** pour les violences domestiques et/ou entre partenaires, il est crucial d'affecter les moyens nécessaires pour appliquer cette politique sur le terrain et pour garantir le suivi systématique des dossiers.

Par ailleurs, nous demandons :

- Un **plus grand nombre de femmes**, qui soient sensibilisées aux questions de genre, au sein de la police et de la magistrature, y compris aux plus hauts postes de prise de décision.
- Des **sanctions strictes** à l'égard des proxénètes et des trafiquants d'êtres humains.

Au niveau international nous demandons **au gouvernement belge, de mettre en œuvre la résolution 1325 ainsi que les suivantes (1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122)**

- Soutenir des institutions, notamment des organisations de femmes, et des stratégies nationales (*gender machinery*) qui **promeuvent l'égalité des droits et des opportunités** pour les femmes et les hommes
- Lutter contre les **causes économiques des conflits armés**, par l'adoption d'un traité international sur l'exploitation et le commerce illégaux et illégitimes des matières premières et des richesses naturelles, afin d'assurer la traçabilité des matières premières et de recenser toutes les entreprises impliquées dans le commerce de celles-ci.
- Soutenir des **programmes de désarmement** et cesser de se porter garant financièrement pour des transactions d'armes.
- **Limitier les dépenses militaires** (achat d'armes, entretien de l'armée et de ses infrastructures) et transformer l'armée belge en une force d'intervention humanitaire.

